

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,

Mesdames, Messieurs les référents Pix,

Les compétences numériques acquises par les élèves feront l'objet d'une certification nationale délivrée par le service public en ligne Pix, en accord avec le **Décret n°2019-919 du 30 Août 2019**. La passation de cette certification est désormais obligatoire pour tous les élèves en fin de cycle 4, en fin de cycle terminal, ainsi que pour tous les étudiants de formations dispensées en lycée (STS, BTS, CPGE).

La certification devra avoir lieu **du 4 janvier au 5 mars 2021** pour les élèves de Terminale (LGT, LP), de CAP et les étudiants en 2e année de BTS et CPGE ; **du 8 mars au 12 mai 2021** pour les élèves de 3e (collège).

Nous vous invitons donc dès maintenant à rendre opérationnel votre espace Pix Orga, en procédant à **l'import de la nouvelle base Siècle** dans la plateforme (voir [tutoriel](#)).

Pour découvrir la plateforme et assurer un premier positionnement des élèves, **les campagnes dites "de rentrée"**, organisées par niveau d'apprentissage, sont à disposition dans l'espace Pix Orga de votre établissement et devraient être réalisées avant les vacances de la Toussaint.

La Dane de l'académie de Toulouse (délégation académique du numérique pour l'éducation) souhaite vous accompagner au mieux dans le déploiement de Pix dans votre établissement scolaire. Dans cette optique, des webinaires à destination des référents Pix vont être organisés au cours des semaines à venir : **le 25 Septembre à 14h30** ([lien d'accès](#)) ; **le 28 Septembre à 10h** ([lien d'accès](#)).

Pour un accompagnement au plus proche du terrain, vous pouvez également faire appel aux référents Edu@bs de votre bassin (voir [cartographie](#)).

Les deux référentes Pix de l'académie sont à disposition pour tout autre renseignement aux coordonnées suivantes : Elisabetta Pacini (elisabetta.pacini@ac-toulouse.fr), Hélène Casaux (helene.casaux@ac-toulouse.fr)

Bien respectueusement,